

## SAFRAN SANTÉ DES RETRAITÉS HERAKLES

\* Lire page 5

## LES PROCÈS PRÉJUDICES AMIANTE

\* Lire pages 3 et 4

## LES PROCÈS PENSION AMIANTE

\* Lire page 8

UPR  
**Sud**

☎ 05 56 70 79 00

☎ 05 56 70 79 34

☎ fax : 05 56 70 79 35

✉ upr.sud@numericable.fr

**Le Lien**  
des

**Sud**

Préretraités & Retraités de SNPE et ROXEL

\* Union des Préretraités et Retraités Sud de SNPE & ROXEL \*

Visitez notre site internet : [sudsnppe.fr](http://sudsnppe.fr)



Jeudi 30  
Mai 2013

**Les 20 et 21 juin :**  
**La Conférence « Sociale »**  
**sur toutes les chaînes**



**REALITY-TV**



Retraites Complémentaires et Régime Général

## Retraités Rackettés, Retraites Attaquées

☛ Les pensions des complémentaires arrco et agirc ont été désindexées des prix, les retraités ont été taxés de 0,3%... et ils se préparent de nouvelles attaques contre nos retraites ! Actifs et retraités ne doivent pas laisser faire !

\* Lire en pages 6 et 7 \*

**Cher**

**Adhérent(e),**

○ C'est reparti ! Chaque fois ils disent que c'est la dernière, mais chaque fois ils en remettent un coup ! Le chômage, des salaires de plus en plus bas, des « allègements » toujours plus nombreux visant à transférer les cotisations patronales sur la population, des gains de productivité qui suppriment les emplois sans financer les retraites, en sont les causes. Les solutions, ils n'en connaissent qu'une : nous faire payer. La répartition plus juste des richesses, indispensable, c'est à nous de la leur faire entendre !



# FAITS ET MEFAITS

La revue des faits et méfaits

12 mars 2013

## Carlos s'habille chez Emmaüs

■ Pour faire adopter son « projet d'accord de compétitivité » (salaires bloqués, temps de travail augmenté, mobilité imposée), Carlos Ghosn, PDG de Renault a proposé de reporter la part variable de sa rémunération 2012. Cet effort titanesque limiterait sa pauvre rémunération à 10,5 millions d'euros, mais, faut pas pousser quand même, avec la garantie de percevoir le reste en 2016. Ne vivre qu'avec 26000 euros par jour pendant un an, est-ce bien raisonnable ?

10 avril 2013

## Vraiment bien plus qu'une banque...

■ Dis papa, c'est quoi une banque ? Ce n'est pas cette chose qui spéculé, enrichit les uns, appauvrit les autres, lave l'argent sale, organise l'évasion fiscale, génère la crise puis se fait renflouer par l'argent public ? Ben, dis donc, ce n'est pas eux qui vont nous donner des leçons ! Si. Christian Boyer, gouverneur de la banque de France, estime que « les pensions des retraités doivent être gelées ». Même la désindexation ne lui paraît pas suffisante, « Il faut faire des efforts partout » dit sans



honte notre millionnaire, et, naturellement, il a d'abord pensé aux retraités et aux prestations sociales. Bien plus qu'une banque : une association de malfaiteurs.

24 mai 2013

## La palme d'or aux intouchables

■ La taxe des retraités s'est faite en quelques heures, la baisse des retraites complémentaires en quelques jours, mais la taxe pour limiter les rémunérations des millionnaires, on n'y arrive pas. Celle-ci, désormais limitée à 2 ans, sera de nouveau discutée au parlement pour... 2014. Terminés aussi les beaux discours sur ces patrons-pdg qui s'en mettent plein les poches tout en payant les salariés à la fronde. Moscovici a décidé que, finalement, « Il n'y aura pas de projet de loi spécifique sur la gouvernance des entreprises ». Pas la peine, il paraît que les patrons vont... s'auto-moraliser. Ne riez pas, c'est vous qui payez.

13 mai 2013

## Conférence Sociale

■ On avait quitté les anciens pilotes d'Etat sur des « conférences sociales » où les salariés sortaient plumés. Voici, annoncée pour les 20, 21 juin, une autre « conférence », toujours aussi « sociale » par les nouveaux pilotes du « changement c'est maintenant ».

Que disent donc à ce sujet les dictionnaires ?

**Conférence :** « Action de traiter d'un objet quelconque entre deux ou plusieurs personnes »

**Sociale :** « qui a pour objectif l'amélioration des conditions de vie des défavorisés » ou, pour Larousse, « qui concerne l'amélioration des conditions de vie, en particulier les conditions matérielles des membres de la société »

Une conférence sociale, ce ne devrait être que du bonheur ! Pourtant, il faut remonter à plus de 40 ans, en 1968, pour qu'une conférence, qui se tenait, il est vrai, sous le contrôle d'une grande grève, améliore les conditions des travailleurs.

Celle-ci s'annonce comme l'exact contraire. « Le dossier retraites doit être ouvert sans tabou » a clamé Parisot. Sans tabou, certes, mais... sur les moyens de nous faire payer ! Faudrait quand même pas prendre une conférence sociale pour une conférence sociale !





## Préjudices Amiante

# Amiante : Procès pour le préjudice d'anxiété

❑ **Les procès en préjudices visent à réclamer justice pour ceux qui ont travaillé sur l'amiante sans protection et qui vivent dans l'anxiété de la maladie. Le point sur ces procès et sur la prescription qui fait obstacle.**

**L**a prescription détermine le temps qu'a un salarié pour attaquer l'employeur devant les prud'hommes. Avant la loi du 17 juin 2008, un salarié avait 30 ans pour faire un procès à son employeur. Depuis cette loi il n'a plus que 5 ans...

Non seulement le nouveau gouvernement n'est pas revenu sur cette loi éditée par Sarkozy, mais il n'a pas non plus accédé à la demande d'exclure l'amiante de la prescription (voir page 3). Si cette prescription ne concerne pas la maladie (mais attention il y a aussi des délais), elle s'applique par contre aux procès en préjudices d'anxiété.

Comme une loi n'est pas rétroactive, c'est la date de la loi qui sert au décompte du temps qu'il reste dans nos dossiers préjudices pour engager le procès. Au 17 juin 2013, cela ne sera plus possible (sauf si des juges l'estiment dans certains cas).

Nos avocats avaient indiqués qu'il fallait engager les procédures avant cette date. Comme il faut ajouter les délais pour faire le dossier, son traitement par l'avocat, nous sommes dans les derniers moments

A la date de parution de ce bulletin, le tribunal a été saisi pour 342 ex-salariés :

- 215 non-cadres de SME / HERAKLES
- 12 cadres de SME / HERAKLES
- 86 non-cadres de ROXEL
- 5 cadres de ROXEL
- 24 non-cadres de SNPE SA

Il y a en outre encore des dossiers qui ont été transmis à l'avocat et dont le tribunal devrait être saisi avant la date fatidique.

Des ouvriers d'Etat ont saisi un autre tribunal (administratif) correspondant à leur statut. Cette prescription quinquennale ne s'applique pas à eux.



Les procédures sont longues. Nous n'avons que 2 jugements qui concernent les 1<sup>ers</sup> plaignants non-cadres SME et ROXEL et 2 autres pour les 1<sup>ers</sup> plaignants cadres.

## PROCES GAGNE EN APPEL

Les premiers plaignants non cadres de ROXEL ont gagné définitivement le procès (10000 €). Roxel, après avoir fait appel au 1<sup>er</sup> jugement s'est désisté de son appel.

Les premiers plaignants non cadres de SME avaient gagné le procès (8000€), mais il y a eu appel. Le résultat de cet appel vient de tomber, le préjudice d'anxiété a été confirmé et le montant de l'indemnisation a été rehaussé à 10000 €.

Les procès des cadres tant de SME que de ROXEL sont en appel. En première instance ceux de SME avaient gagné 15000€ d'anxiété + 10000 € de bouleversement des conditions d'existence. Ceux de ROXEL avaient obtenus 15000€ d'anxiété pour un, et 30000€ de bouleversement des conditions d'existence pour un autre.

Le préjudice d'anxiété est à ce jour attribué à tous les plaignants. Les montants attribués peuvent être différents d'un procès à l'autre car les institutions judiciaires jugent en indépendance les unes des autres.

Par contre le préjudice du bouleversement des conditions d'existence réclamé aussi lors de ces procès, a obtenu des jugements contradictoires. Pour ceux de Roxel et SME non-cadres, il n'a pas été retenu.



## Complémentaires Santé et Retraités

# Les contrats Safran Santé pour les Retraités

❑ **Le contrat Santé Safran est une bonne couverture mais chère pour le retraité. Après notre comparatif du précédent numéro, nous revenons ici sur les différentes options de Safran Santé pour les retraités.**

**A**vec la création d'Hera-  
kles, une nouvelle cou-  
verture santé est entrée  
en vigueur pour des retraités.

Cette couverture Santé Safran est ouverte à tous ceux qui ont été membre d'Hera-  
kles, y compris pour ceux qui n'y ont été que durant leur préretraite.

Par contre, la direction s'était engagée le 14 décembre 2011 à ce que les retraités de SME puissent y accéder. Depuis cette date : rien. Tous les mois SUD interroge la direction à ce sujet et tous les mois celle-ci répond « en cours » ... En cours de quoi, on se le demande ? Pourtant certains retraités attendent cette possibilité.

Toutefois l'accès à ce contrat santé, de bonne couverture, est très couteux en tant que retraité. Certains sont d'ailleurs amenés à le quitter à la retraite, car ne pouvant plus supporter son coût. Le retraité est largué au moment où il en a le plus besoin.

► Dans notre précédent numéro nous avons publié le comparatif des couvertures pour 2013. La cotisation du contrat Safran santé comme en activité pour 2013 est à 114,56 € par personne. Pour un couple, cela fait une somme rondelette à payer, surtout au moment où la pension chute...

► Comme en activité aussi, il y a le contrat Safran Santé + avec des prestations encore supérieures (surtout sur optique et prothèses dentaires) mais il est encore plus cher : 138,64 €, par personne à la retraite.

► Un autre contrat Safran, est proposé au retraité. Il s'agit de « convention Santé » à un tarif plus bas : 74,78 € par personne.



Toutefois celui-ci n'a plus rien à voir avec les contrats en activité. Il est même, pour un tarif identique (76,95 € Pavillon 400) ou plus élevé (63,90 € Pavillon 300) inférieur aux deux contrats du Pavillon de la Mutualité :

► Honoraires Hospitalisation : Aucun dépassement (100%) avec ce contrat ; 140% pour

les 2 contrats du Pavillon.

► Honoraires Médicaux : Aucun dépassement (100%) avec ce contrat ; 150% (pavillon 300) ou 200% (pavillon 400).

► Médecines douces : 3 séances à 20 € en ostéopathie avec ce contrat, 120 € ou 150 € pour des actes plus variés avec Pavillon.

► Radiologie : Aucun dépassement avec ce contrat (100%) ; 150% (Pavillon 300) ou 200% (Pavillon 400).

► 100% de TC + 80 € en orthopédie ; 100% TC + 175 € pour appareillage acoustique, dans ce contrat, 300% limité à 300 € pour les 2 contrats du Pavillon.

► Prothèses dentaires : 270 % de TC pris en charge dans ce contrat ; 300% (pavillon 300) ou 400% (Pavillon 400).

► Optique (lunettes, lentilles) 200 € dans ce contrat ; 320 € (pavillon 300) ou 400 € (pavillon 400). Pas de chirurgie oculaire avec ce contrat ; 370 € par œil avec Pavillon.

► Seule la prise en charge de la cure thermique est meilleure dans ce contrat : 150 € contre 110 € pour Pavillon.

Telle est donc la situation de ces contrats Safran Santé dont les retraités, au regard des tarifs proposés, sont les oubliés.



## Retraites Régime Général et Complémentaires

# Les Retraités Rackettés !

❑ **Régime général et complémentaires : c'est à un véritable racket que les retraités ont à faire face ! Se mobiliser et agir, retraités et salariés ensemble, pour défendre nos droits et nos pensions, c'est la seule voie !**

## RÉGIME GÉNÉRAL

► Au 1<sup>er</sup> avril, les pensions du régime général ont augmentées de + 1,3%.

Il s'agit de la hausse mécanique appliquée depuis les contre-réformes.

Ce calcul aboutit pour 2013 à une hausse des prix prévue (selon l'indice officiel) de 1,2%, auquel s'ajoute + 0,1%, de correctif 2012 (l'inflation 2012 avait été prévue à 1,8% alors qu'elle a été de 1,9%).

► Cette hausse a été immédiatement amputée par la nouvelle taxe gouvernementale sur les retraités de 0,3% au 1<sup>er</sup> avril.

Seuls 2,5 millions de retraités aux pensions ultra-basses y échappent. Pour tous les autres, la hausse des pensions n'aura été en fait que de 1% !

Ce qui signifie que même d'après le très officiel indice des prix (qui sous évalue les hausses des produits les plus courants), les retraités ont vu leur pouvoir d'achat amputé. Et ce prélèvement supplémentaire a vocation à continuer les années suivantes. Voire à s'aggraver suivant les nouvelles « discussions » qui se sont engagées.

Cette baisse s'ajoute à celle que les retraités enregistrent depuis 1993, date de la contre-réforme des retraites qui a abouti à ne plus indexer les pensions sur la moyenne des salaires mais sur cet indice bidonné.

Outre la chute automatique du pouvoir d'achat qu'elle entraîne, le décalage entre les pensions retraites et les salaires s'agrandit tous les ans.



## COMPLÉMENTAIRES

Le Medef est parvenu à ses fins pour les retraites complémentaires. Ou, tout au moins, au début de sa faim, car son appétit est insatiable. Il s'est donc trouvé des syndicats pour signer avec eux un accord de nouveau type.

Les pensions retraites complémentaires ne suivront plus l'indice bidonné officiel. Elles sont désindexées ! Evidemment le gouvernement n'a eu qu'à applaudir, l'exemple est donné.

Ainsi donc, à compter du 1<sup>er</sup> avril :

► La complémentaire de tous les salariés, l'Arrco, a augmenté de + 0,8 % au lieu de 1,2% d'inflation prévue.

► La complémentaires cadres (et A.M techniciens), AGIRC, a augmenté de 0,5% au lieu de 1,2% d'inflation prévue.

Cet « accord » prévoit que cela continuera en 2014 (-0,7% en dessous de l'inflation) et 2015 (-0,4% en dessous de l'inflation).

Cette chute du pouvoir d'achat est vendue comme « normale » car « on ne pourrait pas faire autrement ». L'argument-rengaine ne change pas, sa vocation est connue :

- Faire accepter la répartition actuelle inéquitable des richesses. On touche pas !
- Avaliser le fait que 10% du PIB soit passé des poches du salarié au capital en 25 ans.
- Continuer la politique des allègements de cotisations patronales avec comme objectif le transfert des « charges » (sic) que payent les patrons... sur la population.



Retraites Régime Général et Complémentaires

# Les Retraités Rackettés !

» Suite de la page 4 «

## CE N'EST QUE LE DEBUT ? !

Cette situation scandaleuse n'empêche pas le gouvernement de considérer aujourd'hui que les retraités seraient en quelque sorte des privilégiés. Au bonheur de « l'alternance » ; les méthodes restent les mêmes !

Comme à chaque fois que l'ont veut porter un mauvais coup, l'Etat commande une enquête qui a pour vocation de préparer l'opinion. Cette fois-ci ce sont les retraités qui seraient, selon leurs dires, mieux lotis que les autres... !

Pour arriver à ce sinistre résultat, on va parler de moyennes en moyenne, rajouter le « patrimoine » aux pensions (!), mettre sur le même plan quelqu'un qui débute sa vie professionnelle (encore bien souvent à la charge des parents, retraités ou pas) à celui qui l'a terminé après plus de 40 ans de boulot. Tout est permis.

L'objectif c'est que l'opinion prenne en « jalousie » le retraité, comme elle a été appelé à prendre en grippe il y a peu le cheminot, le salarié de la fonction publique, le chômeur, le RSA etc... Diviser, diviser... eux, ainsi, ils règnent.

Pourtant les statistiques de ce même gouvernement montrent que :

» La pension moyenne est aujourd'hui de 1216 € (et 899 € pour les femmes), soit 23% de moins que le salaire moyen. Est-ce qu'ils ont essayé de vivre, eux, ne serait ce qu'un mois, avec 1300 € par mois ? Et la moitié des nouveaux retraités, victimes des contre-réformes, auront moins de 850 € : en dessous du seuil de pauvreté !

» 17% des retraités survivent avec moins de 600 €, chaque année, près de la moitié des nouveaux retraités ont une pension tellement faible qu'elle est portée au mini contributif qui est au maxi de 665 € si toutes les années ont été cotisées.

Les retraités et les salariés doivent agir ensemble, vite, car ce qui est urgent, c'est de ne pas les laisser faire et imposer une autre répartition des richesses !



## Nouveau vol de vautours au dessus de nos retraites

■ Que le Medef soit rassuré : il n'est pas question de partage plus juste des richesses dans les réunions qui ont débuté. Les questions seraient :

### *Augmenter la durée de cotisation ?*

C'est décider une baisse de la pension des futurs retraités. Selon le rapport du COR, les pensions sont calculées, aujourd'hui et demain, sur une durée moyenne de cotisation de 37 ans : les calculer sur une durée plus longue diminue la pension du futur retraité. Un jeune à son premier CDI à l'âge de 26 ans, avec 42 ans de cotisation cela veut dire une retraite à 68 ans. Après c'est quoi ... 70, 75, 80 ans... ??

### *Evolution des pensions inférieure à l'inflation ? Nouvelle hausse des prélèvements sociaux ?*

Les pensions ne sont plus indexées sur le salaire moyen qui augmente plus que l'inflation et perdent du pouvoir d'achat : plus de 20% depuis 1994. Désindexer les retraites des prix c'est appauvrir sciemment les retraités, comme cela vient de commencer avec les complémentaires. Augmenter les prélèvements sociaux des retraités est de même nature : résultat identique !



## Procès calcul de la pension amiante

❑ Plusieurs procès sont en cours sur le calcul de la pension amiante. Les uns font suite à l'arrêt brutal du recalcul de pensions (forclusion, prescription) pour certains partants avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'autres au décret Darcos pour après le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Si pour les premiers certains de ces procès semblent en bonne voie, pour les partants après le 1.1.10, c'est l'inverse.

Ces procès se heurtent au décret Darcos qui pour empêcher la prise en compte de toutes les sommes de la dernière année de salaire (RTT, CP...) a inséré la notion de « caractère régulier et habituel ».

Les procès en appel sont pour l'instant perdants, la jurisprudence ne va pas dans notre sens, les juges estimant que ce décret s'applique. Et le gouvernement actuel n'a pas pour l'heure accédé aux demandes de retrait de ce décret... pourtant contesté en son temps !

C'est pourquoi nos avocats ont demandé « le retrait du rôle » sur les procès en cours, procédure qui consiste à ne pas plaider tout en conservant la possibilité de relancer ces dossiers dans une durée de 2 ans.

Nous conseillons aux partants de contester toujours la notification de pension à la Carsat dans les 2 mois pour se préserver de la forclusion dans le cas où une évolution se ferait.

## Rendez-vous

3 juin



**Procès Préjudices**  
Amiante : Procès Cadres  
3<sup>ème</sup> série plaignants

🕒 13h15 Tribunal  
(Place de la République)

13 juin



**Réunion**  
Préretraités & Retraités  
SME et ROXEL

🕒 14h Cafétéria  
Herakles St Médard

18 juin



**Repas**  
Préretraités et Retraités  
de SNPE et ROXEL

🕒 12h Café du Port Bordeaux  
(voir info spécifique)

### TRAVAILLER PLUS VIEUX...

HEY PAPY!!!  
TU BOSSES ENCORE?  
ET TOI TU  
ES TOUJOURS  
AU CHÔMAGE?



... POUR CHÔMER PLUS JEUNE!



Les infos des  
Retraités  
Préretraités  
sur le web :

[sudsnpe.fr](http://sudsnpe.fr)

**NOS PERMANENCES**

Tous les Jeudis 12h30 à 15h30

## LES MAUX DE LA FIN

[ Jacques Attali, « expert-conseiller » de tous les régimes écrivait dans « l'avenir de la vie » : « Dès qu'il dépasse 60-65 ans l'homme vit plus longtemps qu'il ne produit et il coûte cher à la société. La vieillesse est un marché, mais il n'est pas solvable. Je suis contre l'allongement de la vie. L'euthanasie sera un des instruments essentiels de nos sociétés futures ». En attendant ce jour béni, où seuls ceux qui auront les moyens financiers survivront, les experts associés, envahisseurs de lucarne, ont trouvé le moyen de régler la solvabilité, tout en allégeant les cotisations des riches et bien portants : reculer jusqu'à plus fin l'âge de la retraite, promouvoir les pensions incomplètes, taxer les retraités, ces riches qui s'ignorent. Les experts coûtent (très) chers à la société, mais, allez savoir pourquoi, l'euthanasie n'est pas envisagée. ]